

# Le Monde des Parlements

Revue trimestrielle de l'Union interparlementaire

Avril 2007 • N° 25

## SOMMAIRE

### • Page 4

#### "L'avis de l'université Al-Azhar sur les MGF aura un grand impact"

L'avis sur les mutilations génitales féminines (MGF) rendu en novembre 2006 par l'Université Al-Azhar au Caire, la plus haute autorité religieuse du monde islamique, est un pas important dans la lutte contre les mutilations génitales féminines, a déclaré le Président de l'UIP, M. Pier Ferdinando Casini. Pour M. Gamal Serour, Directeur du Centre islamique pour la recherche et les études sur la population de cette université, cette déclaration aura un grand impact. Entretien.

### • Pages 6-7

#### "Le niveau de développement du travail et de l'emploi reste un défi pour l'Indonésie"

La question de l'emploi dans un monde globalisé sera à l'ordre du jour de la 116<sup>ème</sup> Assemblée de l'UIP à Nusa Dua (Bali, Indonésie). Nous avons demandé au Ministre indonésien du Travail et des Migrations, M. Erman Suparno, de nous donner son point de vue. Entretien.

### • Page 8

#### Combattre l'impunité au Sri Lanka

Le 24 décembre 2005 M. Joseph Pararajasingham, âgé de 71 ans, membre du Parlement sri lankais et éminent défenseur des droits de l'homme, a été abattu. En 2006, le président Rajapakse a décidé de s'attaquer au problème de l'impunité en instituant une commission nationale ayant pour tâche d'enquêter sur les cas de violations graves des droits de l'homme dont le travail sera observé par un groupe indépendant.

## Femmes au parlement en 2006: Plus de femmes parviennent au sommet

Il n'y a jamais eu autant de femmes présidentes de Parlement : elles sont en effet 35 sur un total de 262 présidents de chambre dans le monde. Pour la première fois, des femmes ont été élues à la présidence du Parlement en Gambie, en Israël, au Swaziland, au Turkménistan et aux Etats-Unis d'Amérique.

Lors de la 51<sup>ème</sup> session de la Commission des Nations Unies sur le statut de la femme, qui s'est tenue à New York au début du mois de mars, près de la moitié des femmes présidentes de Parlement du monde se sont réunies pour débattre du rôle qu'elles peuvent jouer pour la protection des petites filles qui constitueront la prochaine génération de femmes.

Les personnes présentes à New York étaient (sur cette photo, de gauche à droite): Mme Dalia Itzik, Présidente de la Knesset et chef de l'Etat israélien par intérim, la Baronne Helene Hayman, Présidente de la Chambre des Lords du Royaume-Uni, Mme Fabiola Morales Castillo, Vice-Présidente du Congrès du Pérou; la sénatrice Monica Xavier, Présidente du Comité de coordination des femmes parlementaires de l'UIP, Mme Edna Madzongwe, Présidente du Sénat du Zimbabwe; Mme Gelane Zwane, Présidente du Sénat du Swaziland; Mme Christine Egerszegi-Obrist, Présidente du Conseil National suisse; M. Anders B. Johnsson, Secrétaire général de l'UIP; Mme Anne-Marie Lizin, Présidente du Sénat belge, Mme Dillian Francisca Doro Torres, Présidente du Congrès colombien; Mme Alix Boyd Knights, Présidente de la Chambre des Représentants de la Dominique; Mme Margareth Mensah-Williams, Vice-Présidente du Comité exécutif de l'UIP et Vice-Présidente du Conseil National de la Namibie et Mme Barbara Prammer, Présidente du Conseil National autrichien. Mme Syringa Marshall-Burnett, Présidente du Sénat de la Jamaïque, a également pris part à la réunion de New York.

Photo ONU/M. Gartner

Voir également pages 2-3-4-5.



Photo UIP/K. Jabre



## FEMMES AU PARLEMENT

### Progrès à l'échelle régionale

Avec une moyenne mondiale avoisinant les 17%, le nombre de femmes dans les parlements a atteint un record historique. Ce taux a progressé de 50% par rapport à 1995, année où les femmes ne détenaient que 11,3% des sièges parlementaires dans le monde. L'Union interparlementaire (UIP) a présenté, le 2 mars 2007, ses dernières statistiques des femmes au Parlement, suite aux élections qui ont eu lieu en 2006 dans 51 pays (61 chambres au total).

Une augmentation du nombre de femmes a été enregistrée dans plus de 60% des chambres qui ont été renouvelées, les femmes gagnant 16,7% des sièges parlementaires en jeu en 2006. Sur les sièges qu'elles ont gagnés, 1 459 femmes ont été directement élues, 63 l'ont été de manière indirecte et 35 d'entre elles ont été nommées.

Des quotas ont été introduits dans 23 pays pour favoriser la participation des femmes. Dans les pays où des quotas ont été appliqués, les femmes ont obtenu 21,7% des sièges, comparativement aux 11,8% qu'elles ont obtenus dans les pays sans quotas.

Trois Etats membres du Conseil de coopération du Golfe ont connu des changements importants sur le plan politique. Dans les Emirats arabes unis, hommes et femmes sont électeurs et éligibles pour la première fois dans l'histoire de ce pays. Neuf femmes sont entrées au Parlement et y occupent 22,5 % des sièges. Pour la première fois également, les femmes sont éligibles au Koweït, bien qu'aucune n'ait remporté de siège. Une femme a été élue à la chambre basse du Parlement de Bahreïn pour la première fois dans l'histoire de ce pays.

Les pays nordiques ont continué d'élire le nombre le plus élevé de femmes à leurs parlements. Leur moyenne régionale est passée à 40,8 % après que la Suède eut élu au Parlement un nombre plus important de femmes que les années précédentes.

Des progrès constants ont été enregistrés sur le continent américain ces dix dernières années, et ils ont été particulièrement sensibles lors des 20 élections législatives qui ont eu lieu en 2006. Ce continent compte en moyenne 20% de représentation féminine. Il n'est devancé que par les pays nordiques, et se classe devant l'Europe.

### ... LU DANS LA PRESSE ...

#### La proportion de femmes parlementaires atteint un nouveau sommet dans le monde

La part des femmes politiques dans le monde a atteint le chiffre record d'environ 17 % en 2006 – progressant de près de 6 points de pourcentage au cours de la décennie passée – a indiqué un groupe parlementaire mondial jeudi. L'Union interparlementaire a aussi établi que plus de 35 femmes sont présidentes de parlement (sur 262 parlements) – ce qui constitue aussi un record. Des femmes ont été élues à cette position pour la première fois en Gambie, en Israël, au Swaziland, au Turkménistan et aux Etats-Unis, où Nancy Pelosi est maintenant présidente de la Chambre des Représentants. La hausse du nombre de législatrices s'est pourtant ralentie, a dit l'UIP.

WashingtonPost.com - Dépêche Reuters – 1er mars 2007

Moins de 3 % des parlementaires des Etats des îles du Pacifique sont des femmes. Aucune femme n'a remporté de siège aux élections qui ont eu lieu aux Îles Salomon et à Tuvalu en 2006.

### Préserver une masse critique

Quatre pays ont préservé ou dépassé la masse critique de 30 % de femmes au Parlement après les élections de 2006. La Suède a élu son plus grand nombre de femmes parlementaires jamais atteint : avec 47,3 % de sièges parlementaires occupés par des femmes, elle n'arrive cependant qu'au deuxième rang dans le monde, derrière le Rwanda, où les femmes détiennent 48,8 % des sièges à la Chambre basse. Pendant plusieurs dizaines d'années, la Suède a été en tête pour la représentation des femmes au Parlement - une représentation qui progresse à chaque élection. Les gains enregistrés par les femmes lors des élections de 2006 ont fait bondir le taux moyen de représentation féminine dans les pays nordiques, qui a atteint le record historique de 40,8 %.

En élisant un parlement composé de 38,6 % de femmes, le Costa Rica fait une brèche parmi les pays nordiques. Il est aujourd'hui le seul pays latino-américain à se classer parmi les cinq nations qui ont le plus de femmes au Parlement. Il est talonné de près par les Pays-Bas, qui ont maintenu leur taux de représentation féminine à plus de 33 % au cours des dix dernières années, et l'Autriche qui, bien qu'enregistrant une légère diminution de ce taux, a élu plus de 32 % de femmes. En décembre 2006, 19 parlements ont atteint la masse critique de 30 % de femmes à des postes de responsabilité.

Le Guyana, le Pérou et l'Ouganda, qui ont tous trois entrepris des réformes pour promouvoir la participation des femmes au processus électoral, ne sont pas loin de disposer d'une masse critique et, dans ces trois pays, les femmes ont été plus nombreuses à conquérir des sièges lors des élections de 2006.

### Occasions manquées dans les pays sortant d'un conflit

Contrairement aux tendances antérieures, certains Etats qui, sortant d'un conflit, avaient engagé une réforme électorale et parlementaire n'ont connu que des résultats moyens voire décevants. Les élections qui ont eu lieu ces dernières années en Afghanistan, au Burundi, au Rwanda, au Mozambique, en Afrique du Sud et au Timor Leste se sont soldées par une augmentation importante du nombre de femmes au parlement. En 2006, toutefois, les femmes n'ont obtenu que 8,4 % des sièges à la chambre basse de la République démocratique du Congo nouvellement créée et 4 % des sièges à la chambre basse de Haïti. En République démocratique du Congo, les femmes occupant un siège au Parlement sont en fait moins nombreuses qu'elles ne l'étaient dans l'ancienne Assemblée transitoire. Si les débats menés sur la réforme électorale dans la République démocratique du Congo et à Haïti portaient notamment sur la question de la participation politique des femmes, aucune mesure n'a été adoptée pour garantir leur présence au parlement.

Le nombre des femmes à la chambre basse de Bosnie-Herzégovine n'a pas augmenté puisqu'elles occupent 14,3 % des sièges au parlement, soit une proportion inchangée par rapport à celle de l'assemblée sortante.

### **Tolérance zéro pour la violence envers les petites filles**

L'UIP a tenu sa réunion parlementaire annuelle aux Nations Unies, dans le cadre de la session de printemps de la Commission de la condition de la femme. Plus de 150 législateurs venus du monde entier se sont intéressés aux lois pour lutter contre la discrimination et la violence envers les filles. Ils ont souligné l'urgence d'élaborer, d'adopter et d'appliquer des lois fermes concernant tous les types de violence envers les petites filles : violences physiques et psychologiques, mais aussi, et c'est là un domaine plus sensible, la violence familiale.

Exploitation, violence familiale, prostitution, traite, sévices sexuels et mutilations sexuelles sont le lot quotidien de millions de fillettes et d'adolescentes dans toutes les régions du monde. Il ne faut tolérer aucune violence envers les fillettes. Si les adultes veulent mettre fin à la montée de violence entre les enfants et les jeunes à l'école ou dans la rue, ils doivent commencer par donner l'exemple et cesser toute forme de violence contre leurs propres enfants.

Il n'est pas normal qu'un garçon batte sa sœur. Il n'est pas normal de faire subir des mutilations sexuelles à une fillette ou une adolescente. Ces actes doivent être punis et les parlementaires peuvent faire changer les choses.

La législation doit non seulement être révisée régulièrement, mais aussi être appliquée pour répondre aux besoins réels des petites filles. Les législatrices jouent un rôle de chef de file, mais un partenariat avec les hommes est également important. Les adultes et les jeunes doivent apprendre que le respect des femmes commence par le respect des fillettes. Les hommes peuvent jouer un rôle plus actif dans des domaines auxquels ils participent peu, traditionnellement. Enfin, les hommes et les femmes doivent être convaincus que la société doit donner la priorité à l'éducation et à l'émancipation des filles. Les parlements peuvent obtenir des résultats. Ils tiennent les cordons de la bourse.

L.B.



Le Président de l'UIP, M. Pier Ferdinando Casini, et le Président de la Fondation Méditerranée, M. Michele Capasso, ont remis le Prix Méditerranée à S.M. la Reine Rania Al-Abdullah de Jordanie, en février dernier à Rome. Ce prix honore l'engagement de S.M. la Reine Rania Al-Abdullah en faveur de l'éducation des jeunes filles, contribuant ainsi à intégrer les diverses composantes de la société arabe au processus global de développement.



Photo UIP/M. Bustos Letelier

### **Pour la première fois dans l'histoire autrichienne, une femme est élue à la présidence du Conseil national**

Parmi les présidentes de parlement présentes à New York figurait Mme Barbara Prammer, élue le 30 octobre 2006 à la présidence du Conseil national autrichien. En Autriche, des femmes ont été élues pour la première fois au Parlement en 1919, mais elle étaient peu nombreuses à l'époque. Dans ce contexte historique, Mme Prammer, qui a aussi été ministre chargée des questions féminines, a exprimé l'espoir de voir un nombre croissant de femmes au Parlement autrichien.

En janvier 2007, des femmes présidaient également le Parlement dans les pays suivants : Afrique du Sud, Albanie, Antigua-et-Barbuda (deux chambres), Bahamas, Belgique, Belize, Burundi, Colombie, Dominique, Etats-Unis d'Amérique, Gambie, Georgie, Grèce, Hongrie, Islande, Israël, Jamaïque, Japon, Lesotho, Nouvelle Zélande, Pays-Bas (deux chambres), Pérou, Saint-Kitts-et-Nevis, Sainte-Lucie (deux chambres), Suisse, Swaziland, Trinité-et-Tobago, Turkménistan, Venezuela et Zimbabwe.

## MUTILATIONS GÉNITALES FÉMININES

### "L'avis de l'Université Al-Azhar contre les mutilations sexuelles féminines est un pas important"

Le 6 février, Journée internationale de tolérance zéro contre les mutilations génitales féminines, le Président de l'UIP, M. Pier Ferdinando Casini, a appelé les législateurs à intensifier leur action pour combattre les mutilations génitales féminines, particulièrement dans les régions où cette pratique est largement répandue. "Des lois ne doivent pas seulement être adoptées mais aussi être mises en oeuvre dans tous les pays concernés. Mais réprimer ne suffit pas. Il est important de changer les mentalités et de travailler pour le développement. L'avis rendu en novembre 2006 par l'Université Al-Azhar au Caire, la plus haute autorité religieuse du monde islamique, est donc un pas important dans la lutte contre les mutilations génitales féminines". Pour le Directeur du Centre islamique pour la recherche et les études sur la population de l'Université Al-Azhar, cette déclaration aura un grand impact. Entretien.

**Dr. Gamal Serour:**

#### "De nombreuses femmes feraient n'importe quoi pour donner satisfaction à leur mari"



Photo Université Al-Azhar

**Q: M. Serour, l'université Al-Azhar, le plus haute autorité en matière de religion dans le monde islamique a émis un avis contre les mutilations génitales féminines. Quelle est son importance?**

**Dr. Gamal Serour:** "Les mutilations génitales féminines n'ont aucune base religieuse, que ce soit dans le Coran ou dans les Hadiths authentiques, les citations attribuées au Prophète Mahomet. La science a démontré que ces mutilations nuisent à la santé des enfants et diminuent la qualité de leur vie. Elles sont dès lors interdites et ne devraient être pratiquées ni par des praticiens traditionnels ni par le corps médical. Cet avis, émis par le Recteur et le Grand Cheik de l'Université Al-Azhar a été inclus dans le livre que nous avons publié en collaboration avec le Fonds des Nations Unies pour l'Enfance (UNICEF).

**Q: Quel impact cet avis peut-il avoir?**

**G.S.:** : Il aura un grand impact, partout dans le monde, et plus particulièrement dans le monde islamique. Al-Azhar jouit d'un grand respect parmi les Musulmans du monde entier et un avis émis par cette université a une signification spéciale pour tous les Musulmans. Cet avis a été bien reçu par les participants de la conférence organisée au Sénégal, en décembre 2005, par l'Union parlementaire africaine (UPA) et l'Assemblée nationale du Sénégal, en collaboration avec l'UIP et l'UNICEF. Le Centre islamique de l'Université Al-Azhar et le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) ont publié un autre document sur les mutilations sexuelles féminines en collaboration avec le bureau méditerranéen de l'Organisation mondiale de la santé (OMS). Ce document contient une analyse critique des mutilations sexuelles féminines et conclut qu'il n'existe aucune

référence faisant foi concernant ces pratiques dans la loi islamique, qu'elles sont dangereuses pour les petites filles et par conséquent qu'elles ne doivent pas être appliquées.

**Q: Combien de temps pensez-vous qu'il faudra pour éradiquer ces pratiques?**

**G.S.:** Des dizaines d'années seront nécessaires pour éradiquer les mutilations sexuelles féminines car cette pratique est profondément ancrée dans la culture de certains pays, particulièrement en Afrique et en Asie. Nous devons convaincre tous les gens, hommes et



Photo Assemblée nationale du Sénégal

L'avis de l'université Al-Azhar a été bien reçu par les participants à la conférence

femmes, que cette pratique traditionnelle n'apporte aucun bienfait. C'est pourquoi il est très important de travailler en étroite collaboration avec les chefs religieux, les chefs coutumiers, et avec les présidents des comités chargés de l'éthique au sein de la Fédération internationale de gynécologie et d'obstétrique (FIGO). La FIGO a d'ailleurs publié des recommandations qui s'adressent au personnel médical et aux chefs religieux, ainsi qu'aux parlementaires.

**Q: Il semble qu'après la Conférence de Dakar les choses avancent. Qu'attendez-vous des législateurs?**

**G.S.:** Je voudrais qu'ils continuent de travailler sur cette question, notamment dans les régions où les mutilations sexuelles féminines sont largement pratiquées. Je recommande qu'ils mettent en place des lois et veillent à ce qu'elles soient respectées.

**Q: Est-il plus facile de convaincre un homme ou une femme d'abandonner les mutilations sexuelles féminines?**

**G.S.:** Nous devons convaincre les deux, car dans les pays en développement, les femmes souffrent de préjugés et de répression. De nombreuses femmes feraient n'importe quoi pour donner satisfaction à leur mari. Tant que leurs maris ne seront pas convaincus

que ces pratiques sont nuisibles, les femmes continueront malheureusement de les appliquer. C'est parce que les femmes veulent satisfaire leurs partenaires, trouver un mari et être acceptées par la société, qu'elles continueront de se soumettre à ces pratiques nuisibles. Tant que nous ne pourrons pas convaincre les hommes et les femmes que ces pratiques sont dangereuses, nous ne pourrons pas gagner la bataille contre les mutilations sexuelles féminines.

### ...LU DANS LA PRESSE...

#### Parité : Un long combat

La France a accompli plus de progrès en trente ans qu'en deux siècles, mais elle fait figure, par rapport aux autres démocraties européennes, de lanterne rouge. L'Union interparlementaire vient d'établir ainsi une moyenne mondiale sur la présence des femmes dans les parlementaires nationaux. Dans les chambres uniques ou Chambres basses, le pourcentage de femmes est de 17,1% soit 40,8% dans les pays nordiques, 20% dans les Amériques, 17,6% en Europe (hors pays nordiques), 16,5% en Asie et 9,5% dans les pays arabes. Au 31 janvier 2007, parmi les 189 parlements existants, seuls 35 sont présidés par des femmes.

*Le Monde, Editorial, 8 mars 2007*

#### Des progrès limités vers l'égalité des sexes

Même si les femmes qui travaillent ou sont en recherche d'emploi sont plus nombreuses que jamais, ces dix dernières années n'ont vu que peu de progrès en matière d'égalité des salaires et des conditions de travail, a indiqué l'Organisation internationale du Travail jeudi. L'OIT a relevé que la proportion des femmes actives dans le monde, qui est de 40%, a peu changé en dix ans, tandis que le taux de participation à l'activité économique, c'est-à-dire la proportion de femmes travaillant ou en recherche d'emploi ne progresse plus. Seule la moitié des femmes en âge de travailler de plus de 15 ans travaillent effectivement, contre sept hommes sur dix. Les femmes représentaient 17% des parlementaires du monde l'an dernier, contre 11% en 1995, selon l'Union interparlementaire, dont le siège est à Genève et qui rassemble 148 parlements nationaux, écrit Frances Williams. Ce sont toujours les pays nordiques qui élisent le plus grand nombre de femmes, en moyenne 41%, suivis par le Costa Rica (39%), les Pays-Bas (33%) et l'Autriche (32%).

*Financial Times.com - 8 mars 2007*



organisée au Sénégal en 2005 par UPA, l'Assemblée nationale du Sénégal, l'UIP et l'UNICEF

**M. Erman Suparno, Ministre indonésien du Travail et des Migrations:**

### "Le niveau de développement du travail et de l'emploi constitue un défi majeur pour l'Indonésie"

Un des sujets à l'ordre du jour de la 116ème Assemblée de l'UIP à Nusa Dua (Bali, Indonésie) sera la question de l'emploi à l'heure de la mondialisation. Nous avons demandé au Ministre indonésien du Travail et des Migrations, M. Erman Suparno, de nous donner son point de vue. Entretien.



Photo: Ministère indonésien du Travail et des Migrations

**Q: Quelle est l'incidence de la mondialisation sur la situation de l'emploi en Indonésie ?**

**Mr. Erman Suparno:** la mondialisation a créé beaucoup d'opportunités et de défis dans le monde du travail. Les opportunités pour le monde en développement, notamment l'Indonésie, sont les changements visant à obtenir et pourvoir

les offres d'emploi à l'étranger, grâce au placement de travailleurs indonésiens. A ce jour, l'Indonésie a environ quatre millions de ressortissants qui travaillent à l'étranger. Le Gouvernement indonésien a parfois encouragé la coopération bilatérale sous la forme d'un mémorandum d'accord concernant le placement et la protection des travailleurs immigrés, par exemple avec l'Asie-Pacifique, en l'occurrence la Corée et la Malaisie, et les pays du Moyen-Orient comme le Koweït et la Jordanie.

**Q: Concrètement, qu'est ce que cela signifie ?**

**E.S.:** Dans ces accords bilatéraux, l'Indonésie estime qu'il faut encourager la non-discrimination et l'égalité des droits au travail, ainsi que la protection des travailleurs pendant la totalité de leur contrat à l'étranger. Le plus souvent, les travailleurs indonésiens immigrés restent à l'étranger deux ans, comme stipulé dans leur contrat d'embauche, à moins qu'il en soit convenu autrement. C'est pour cette raison que le Président de la République d'Indonésie, Susilo Bambang Yudhoyono, a établi en 2006 un Conseil national pour le placement et la protection des travailleurs indonésiens émigrés qui rend compte directement au Président, mais doit coordonner son action au quotidien avec le Ministre de l'Emploi et des Migrations. Cette nouvelle structure devra combattre les violations des droits des travailleurs indonésiens immigrés et sensibiliser dans le même temps toutes les parties prenantes à la manière de mieux gérer ces travailleurs. En attendant, pour encourager l'amélioration des services d'emploi, l'Indonésie va mettre en place une agence internationale de l'emploi en ligne pour faciliter les recherches d'emploi. La mondialisation peut aussi avoir pour effet d'encourager les travailleurs à se diriger vers les secteurs informels. C'est pour cette raison que le gouvernement encourage les groupes du secteur informel à créer des emplois et à entreprendre localement.

**Q: Pourriez-vous en dire plus sur le concept de travail décent ?**

**E.S.:** L'OIT a lancé le concept de travail décent, qui comporte quatre piliers : la création d'emplois, les droits au travail, la protection sociale et le dialogue social. Ce concept a été bien accueilli en Indonésie, car notre Constitution, qui date de 1945, et son amendement tiennent compte du concept de conditions de vie et de travail décentes. En fait, ce concept a été introduit

dès les premiers jours de l'indépendance, même si ses réalisations ont été sporadiques. Le niveau de développement dans le domaine du travail et de l'emploi reste un grand défi pour nous. L'Indonésie approuve la Décennie 2015 du travail décent en Asie, déclarée lors de la 14ème Réunion régionale asiatique à Busan (Corée) en 2006. Pour promouvoir des conditions de travail décentes, le Gouvernement de la République d'Indonésie a mis en place un Plan national d'action qui doit être approuvé par les partenaires sociaux pour parvenir au travail décent. Ce plan contient 23 indicateurs. En outre, à partir de cette année, le gouvernement lancera des prix récompensant le travail décent pour motiver les autorités régionales (provinciales et de districts/municipalités). Ces prix seront remis aux autorités de district et aux autorités municipales en reconnaissance de la réalisation des objectifs en matière de travail décent. La mise en œuvre des conventions fondamentales de l'OIT n'est pas sans heurts et certains obstacles demeurent. Une des préoccupations est de sensibiliser les collectivités à s'engager pleinement à mettre en œuvre les dispositions des conventions. Un effort considérable a été fait par le gouvernement pour promouvoir certaines mesures juridiques. Ainsi, en 2000 le gouvernement s'est engagé pour la première fois à adopter la loi n°21 sur les syndicats, qui donne la possibilité à tous les travailleurs de créer un ou plusieurs syndicats dans tout type d'entreprise.

**Q: À quelles difficultés est confronté votre pays dans l'application pratique de la Convention n°182 de l'OIT ?**

**E.S.:** La Convention n°182 de l'OIT a été ratifiée par l'Indonésie en 2000. Au vu de cette ratification, le gouvernement a mis en place un plan national d'action, qui comprend la mise en place d'une Commission nationale d'action, placée sous la direction du Ministère de l'emploi et des migrations. Jusqu'ici, 11 commissions de ce type ont été créées au niveau provincial et 52 au niveau des districts/municipalités. La création de ces commissions vise à parvenir à l'élimination des pires formes de travail des enfants sur les plate-formes de pêche, dans les usines de chaussures, le secteur minier, et à lutter contre leur participation au trafic de drogue et à la prostitution. A cet égard, des priorités ont été fixées en 2002 dans le cadre de programmes, et grâce au Programme international de l'OIT pour l'élimination du travail des enfants (IPEC), des activités régionales ont été mises en place. Ces programmes ont permis de soulager les enfants qui travaillent dans les secteurs à problèmes, et notamment de mener des activités de prévention et de faire sortir les enfants des pires formes de travail. Certains obstacles demeurent pour empêcher le travail des enfants, notamment le fait que ces enfants viennent majoritairement de populations qui vivent en dessous du seuil de pauvreté. D'autres programmes devraient donc être lancés pour promouvoir des conditions de travail décentes pour leurs parents, notamment en



Le chômage pourrait augmenter de façon spectaculaire en 2007, suite aux catastrophes qui ont frappé le pays.

leur proposant des formations en création d'entreprise. Parmi les autres obstacles, on citera le fait que les autorités locales ne sont pas suffisamment conscientes de l'importance de prendre davantage de responsabilités pour lutter contre le travail des enfants.

**Q: Quelles politiques sociales les plus actuelles concernant les activités des multinationales dans votre pays nécessitent l'attention prioritaire des législateurs nationaux ?**

**E.S.:** Le Gouvernement indonésien est tout à fait conscient que pour encourager une meilleure performance des indicateurs économiques, le rôle et la contribution des investisseurs internationaux sont très importants. Sur la base du récent décret présidentiel n°3 de 2006, des efforts ont été engagés dans tous les ministères pour éviter aux investisseurs tout obstacle en matière de lois ou de règlements. Les entreprises multinationales bénéficient d'un bon traitement en Indonésie. Leur présence a contribué de manière non négligeable à la croissance économique du pays. Pour ce qui est des questions sociales, aucun règlement ni aucune loi spécifique ne régit ces entreprises. Les mêmes règlements s'appliquent à toutes les multinationales en Indonésie. En principe, les multinationales et les entreprises locales et nationales sont traitées de manière égale. Cette égalité de traitement repose sur la non-discrimination préconisée par la Convention de l'OIT. Le Ministère de l'emploi et des migrations a pris des mesures pour faire appliquer le décret présidentiel n°3 en simplifiant le système qui permet aux expatriés d'obtenir un permis de travail.

**Le défi de garantir le droit et l'aspiration des citoyens à être en contact avec le Parlement**

Lors de la Conférence sur la radiodiffusion de service public et les Parlements organisée par l'Union européenne de radio-télévision (UER) au Parlement européen à Bruxelles en février 2007, le Président de l'UIP Pier Ferdinando Casini a rappelé que la relation entre les diffuseurs publics et les parlements est d'une importance vitale pour la démocratie.

Dans un message vidéo diffusé en présence du Président du Parlement européen, M. Hans-Gert Pötering, du Président de l'UER, M. Fritz Pleitgen, et du Président de l'Association des Secrétaires généraux de parlements (ASGP), M. Anders Forsberg, M. Casini a déclaré que "dans toute démocratie, les institutions publiques doivent être transparentes et rendre des comptes aux

citoyens. La diffusion des travaux parlementaires encourage précisément la transparence que nous, hommes et femmes politiques, devons à ceux qui nous ont élus. Nombre d'entre vous l'ont fort justement souligné lors de la première conférence sur la diffusion des travaux parlementaires organisée, en octobre dernier à Genève, par l'UIP, l'UER et l'ASGP".

Pour le Président de l'ASGP Anders Forsberg "il s'agit de trouver un équilibre entre la responsabilité des parlements et celle des autres acteurs et des législateurs. L'administration parlementaire devrait faciliter les choses, être progressiste, suivre les développements technologiques et explorer de nouvelles possibilités. Et il va de soi que les Parlements doivent offrir des débats intéressants. Nous devons être flexibles dans notre planification et couvrir des sujets qui intéressent les citoyens".

Par ailleurs, à l'occasion de la conférence sur *Le rôle d'orientation des parlements dans le développement de la société de l'information*, qui s'est tenue à Rome les 3 et 4 mars 2007, le Président Casini a souligné que "la société de l'information est une révolution dans nombre de nos pays. Elle pourrait améliorer considérablement notre existence. Mais elle n'a pas encore tenu toutes ses promesses. Les parlements doivent impérativement jouer un rôle plus actif et plus décisif dans son développement".



◀ **Publication récente de l'UIP**

### Combattre l'impunité à Sri Lanka

Photo J. Pfundheller



De gauche à droite : MM. C. Fasseur (Pays Bas), Andreas Mavrommatis, Président du Comité contre la torture de l'ONU, Arthur Gene Dewey, ancien Haut Commissaire adjoint aux réfugiés, M. Bhagwati, ancien ministre de la Justice de l'Inde et membre du Comité des droits de l'homme de l'ONU, Bruce Matthews (Canada), Ivan Shearer (Australie), membre du Comité des droits de l'homme de l'ONU, Bernard Kouchner, ancien ministre français de la santé, Yozo Yokota (Japon), et Marzuki Darusman député indonésien et ancien procureur général. Deux membres ne sont pas sur la photo, Sir Nigel Rodley, professeur de droit au Royaume Uni et ancien Rapporteur spécial de l'ONU sur la torture et M. Kamal Hossain, ancien ministre des Affaires étrangères du Bangladesh.

Le 24 décembre 2005 M. Joseph Pararajasingham, âgé de 71 ans, membre du groupe de l'Alliance nationale tamoule au Parlement sri lankais et éminent défenseur des droits de l'homme, assistait à la messe de Noël célébrée à la cathédrale St. Mary de Batticaloa. Alors qu'il venait de recevoir la communion, M. Pararajasingham a été abattu dans la cathédrale par des tireurs non identifiés. Quelque 300 personnes ont été témoins du drame.

L'épouse de M. Pararajasingham a reçu deux balles et a été conduite à l'hôpital dans un état critique. Bien que la cathédrale soit située dans une zone de haute sécurité et que M. Pararajasingham s'y soit rendu accompagné de gardes du corps, l'enquête n'a donné à ce jour aucun résultat. L'Union interparlementaire condamne ce meurtre et s'est déclarée préoccupée par le peu de progrès accomplis dans l'enquête.

Le meurtre de M. Pararajasingham intervient quelques mois après l'assassinat, en août 2005, du Ministre des affaires étrangères, Lakshman Kardigamar, et découle directement, à l'instar de ce précédent meurtre, du conflit ethnique et de la violence politique qui ravagent Sri Lanka depuis 24 ans. L'espoir d'un règlement durable du conflit qu'avait suscité l'accord de cessez-le-feu conclu en 2002 entre le gouvernement et les Tigres de libération de l'Eelam tamoul (LTTE) a été déçu, les négociations de paix ayant été interrompues en avril 2006. Depuis, Sri Lanka a connu une nouvelle flambée de violence et une augmentation alarmante du nombre de disparitions et d'enlèvements. Le climat d'impunité qui règne dans le pays ne fait qu'aggraver la situation.

En 2006, le président Rajapakse a décidé de s'attaquer à ce problème, en instituant un mécanisme unique en son genre, constitué d'une commission nationale ayant pour tâche d'enquêter sur les cas de violations graves des droits de l'homme et d'un Groupe indépendant international de personnalités éminentes (GIPE) chargé d'observer

les travaux de la Commission et garant de la transparence de la procédure d'enquête et de sa conformité aux normes internationalement acceptées en matière de droits de l'homme. La Commission nationale d'enquête et le GIPE ont été mis en place dès le début de cette année, et le président Rajapakse a demandé à plusieurs Etats, aux Nations Unies et à l'Union interparlementaire de proposer les noms de personnes susceptibles d'en faire partie. En effet, trois des crimes sur lesquels la Commission nationale va devoir enquêter concernent des meurtres de parlementaires, M. Laksham Kardigar, M. Joseph Pararajasingham et M. Nadarajah Raviraj, abattu à Colombo en novembre 2006. L'UIP a recommandé la nomination de M. Marzuki Darusman, membre de la Chambre des Représentants de l'Indonésie, ancien procureur général et ancien président de la Commission nationale indonésienne des droits de l'homme, à titre de membre du GIPE.

Le GIPE, composé de 12 membres et présidé par le juge Bhagwati, ancien président de la Cour suprême indienne, s'est réuni pour la première fois à Colombo du 12 au 14 février. Outre l'examen de questions relatives à son fonctionnement interne, le GIPE a pris contact avec les membres de la Commission nationale d'enquête afin d'arrêter les modalités de travail qui permettront aux deux entités de s'acquitter au mieux de leurs mandats respectifs.

La Commission nationale d'enquête et le GIPE vont devoir relever des défis multiples et de grande ampleur. La Commission devra notamment mettre sur pied un système efficace de protection des témoins, car il n'en existe pas actuellement à Sri Lanka. Ce n'est qu'à cette condition que les témoins potentiels accepteront de témoigner. Cela étant, il y a à Sri Lanka une réelle volonté de faire aboutir ce processus unique en son genre, ce qui contribuera très certainement à ouvrir la voie à la reprise des négociations, seule solution pour une réconciliation et une paix durables au Sri Lanka.



## COOPÉRATION UIP-ONU

### "Je recommande vivement iKNOW Politics"

La Vice-Présidente du Comité exécutif de l'UIP, Mme Margareth Mensah-Williams, a participé au lancement du premier réseau virtuel reliant les femmes en politique à travers le monde, qui a eu lieu au Siège de l'ONU à New York, début mars.

"Il est important de faire l'inventaire des différents outils et approches dont nous disposons pour promouvoir l'accès des femmes en politique et pour soutenir leur participation dans les processus de prises de décision, une fois qu'elles ont franchi le pas. iKNOW Politics est une initiative importante. C'est un témoignage qui souligne l'importance de travailler en partenariat pour le changement et d'utiliser les dernières technologies pour rassembler les gens, toutes régions et tous fuseaux horaires confondus", a déclaré Mme Mensah-Williams, qui est également Vice-Présidente du Conseil national de la Namibie. Voir site internet: [www.iknowpolitics.org](http://www.iknowpolitics.org).



Photo UIP/Julie Ballington

## ... LU DANS LA PRESSE ...

### Femmes en politique: un nouveau réseau les relie

Le premier réseau virtuel reliant les femmes en politique à travers le monde a été lancé aux Nations Unies. Appelée International Knowledge Network of Women in Politics (iKnowPolitics), cette initiative a été conçue conjointement par l'Institut international pour la démocratie et l'assistance électorale (International IDEA), l'Union interparlementaire (UIP), le National Democratic Institute for International Affairs (NDI), le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et le Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (UNIFEM).

TV5 Monde - 28 février 2007

### Le nouveau Forum de coopération en matière de développement tente de donner un nouveau souffle au Conseil économique et social de l'ONU

Ne soyez pas vexé si vous ignorez ce qu'est l'ECOSOC, le Conseil économique et social des Nations Unies. Bien que ce soit l'un des principaux organes de l'ONU, il a longtemps été dans l'ombre de son grand frère, le Conseil de sécurité qui se trouvait la porte à côté (littéralement), et, bien sûr, de leur parent commun, l'Assemblée générale. C'est en partie parce que cette instance fondamentale doit sortir de l'ombre et reprendre son rôle légitime de centre de prise de décisions en matière de développement qu'elle subira bientôt des modifications majeures.

La réforme du Conseil économique et social résulte d'une décision des chefs d'Etat et de gouvernement prise lors du Sommet mondial de 2005. Elle consiste essentiellement à créer un nouveau Forum de coopération en matière de développement. Sa mission est de rassembler sous le même toit toutes les parties prenantes et tous les acteurs, s'agissant tant des donateurs que des bénéficiaires du développement.

Le Forum de coopération en matière de développement se réunira tous les deux ans lors de la session de fond de l'ECOSOC en juillet. Il donnera l'occasion aux Etats membres des Nations Unies, aux organisations donatrices multilatérales et bilatérales, aux représentants de la société civile et du secteur privé de s'engager dans un débat interactif. Le nouveau Forum invitera aussi les représentants des fondations privées, dont l'influence dans le monde ne cesse de croître depuis quelques années.

Pour résumer, l'objectif du Forum de coopération en matière de développement est de rétablir l'ordre et la rationalité dans le milieu dispersé, confus et souvent dispendieux des organisations donatrices. Le résultat doit être de mieux intégrer l'aide au développement, et surtout d'augmenter et de rendre plus efficaces les dépenses en matière d'aide.

À vrai dire, nul aujourd'hui ne peut être certain que l'argent des contribuables est bien dépensé quand il arrive dans un pays en développement. Le nombre d'organisations donatrices dans le monde a augmenté de manière spectaculaire ces dernières décennies, et il n'y a pas de moyen systématique de garantir qu'il n'y a pas de répétitions ou qu'on ne tire pas à hue et à dia. Trop souvent, les conditions liées au versement de l'aide aux pays en développement se révèlent inutilement asphyxiantes et plus néfastes que bénéfiques.

Avec ses nombreux membres et son ambitieuse mission, le nouveau Forum de coopération en matière de développement devrait devenir un acteur majeur dans le milieu du développement. Parce que les débats sur l'aide relèvent fondamentalement des parlements (ce sont les parlements qui lancent le processus budgétaire, et exercent une fonction générale de surveillance des relations internationales), l'UIP est actuellement engagée dans des discussions avec les Nations Unies pour déterminer la meilleure manière d'apporter une dimension parlementaire aux travaux du nouveau Forum. Ces discussions suivent la recommandation faite l'année dernière dans la résolution de l'Assemblée générale des Nations Unies sur la coopération entre l'UIP et les Nations Unies, qui encourageait l'UIP "à jouer un rôle actif pour aider le Conseil économique et social, notamment à s'acquitter des nouvelles fonctions qui lui seront déléguées d'ici au Sommet mondial de 2005".

Un autre aspect de la réforme de l'ECOSOC est la création d'un Bilan ministériel annuel pour fournir des orientations plus sérieuses sur la mise en œuvre des Objectifs du Millénaire pour le développement. Dans le cadre de l'évolution du partenariat de l'UIP avec l'ONU, et de son propre programme de réforme – notamment la mise en place d'une commission sur les affaires relatives aux Nations Unies – les deux organisations ont dit qu'elles souhaiteraient vivement développer cette coopération institutionnelle.

## Evolution parlementaire

### BANGLADESH

Le 11 janvier 2007, le gouvernement de transition a décidé de reporter les élections législatives prévues le 22 janvier 2007 et a proclamé l'état d'urgence à la suite de manifestations au cours desquelles au moins 40 personnes ont trouvé la mort. L'opposition a affirmé que les listes électorales comportaient des erreurs et des doublons concernant 10 millions de personnes, soit 13 % des 93 millions d'électeurs inscrits. Le 30 janvier, la Cour suprême a ordonné que toutes les activités relatives à l'organisation des élections soient suspendues jusqu'à ce que le processus d'inscription des électeurs ait pris fin.

### RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO

Le rétablissement des deux chambres du Parlement et la formation d'un nouveau gouvernement ont mis un terme au processus de transition engagé en 2003. Des élections au suffrage indirect visant à pourvoir les 108 sièges du Sénat se sont tenues le 21 janvier 2007. La composition du nouveau gouvernement, dirigé par le Premier Ministre Antoine Gizenga et composé de six ministres d'Etat, de 34 ministres et de 20 vice-ministres, a été officiellement annoncée le 5 février 2007.



Les nouvelles institutions de la République démocratique du Congo relèvent le défi de la réforme de l'administration publique après des années de conflit dans ce pays.

### RÉPUBLIQUE ISLAMIQUE D'IRAN

En vertu de la loi votée le 2 janvier 2007 par l'Assemblée consultative islamique, l'âge minimum pour voter lors des élections législatives et présidentielles est passé de 15 à 18 ans, contre l'avis du gouvernement. La loi a été approuvée par le Conseil des gardiens dès le lendemain de son adoption et s'appliquera à compter des prochaines élections législatives, prévues en février 2008.

### KIRGHIZISTAN

Le 30 décembre 2006, le Parlement kirghize a adopté une nouvelle Constitution qui confère au président des pouvoirs élargis, et notamment le droit de former un gouvernement pendant la période de transition qui doit prendre fin en 2010.

Le 15 janvier 2007, le président Kurmanbek Bakiev a signé les amendements constitutionnels, leur donnant ainsi force de loi. Le Président du Parlement, M. Marat Sultanov, a déclaré que la nouvelle Constitution contribuerait à la stabilité du pays, tandis que le mouvement d'opposition « Pour les réformes » s'est exprimé avec vigueur contre l'adoption de la nouvelle Constitution. Le 8 novembre 2006, le Parlement avait adopté une Constitution différente qui visait à restreindre le pouvoir présidentiel en faveur du Parlement (voir Le monde des parlements n°24, décembre 2006).

### MAURITANIE

Les élections des membres des deux chambres du Parlement, qui avaient été dissoutes à la suite du coup d'Etat d'août 2005, ont pris fin. Les élections au suffrage indirect des membres du Sénat ont eu lieu le 21 janvier et le 4 février 2006. Sur les 53 sièges à pourvoir, neuf ont été remportés par des femmes. Trois autres membres du Sénat représentant les Mauritaniens de l'étranger seront désignés par les 53 sénateurs élus. Les élections présidentielles doivent se tenir le 11 mars 2007, et les deux chambres du Parlement siègeront dès le mois de mai 2007.

### NÉPAL

Après de nombreux reports, la Chambre des Représentants a promulgué une Constitution provisoire le 15 janvier 2007. Cette constitution résulte de l'accord de paix conclu le 8 novembre 2006 entre l'alliance des partis au pouvoir et les rebelles maoïstes. Une fois la Constitution promulguée, la Chambre des Représentants s'est autodissoute en faveur d'une législature unicamérale intérimaire, le Parlement législatif, qui compte 330 membres. Ce parlement de transition regroupe tous les membres du parlement sortant (à l'exception des trois parlementaires nommés par le roi), 83 maoïstes et les représentants de l'alliance au pouvoir. Il sera remplacé par une Assemblée constituante unicamérale dont les 425 membres seront élus à la mi-juin 2007.

### SÉNÉGAL

Le 31 janvier 2007, l'Assemblée nationale a adopté une loi rétablissant le Sénat dans ses fonctions. La chambre haute avait été suspendue à l'issue du référendum organisé à l'initiative du président Abdoulaye Wade en janvier 2001, soit deux ans à peine après sa mise en place, en 1999, pendant le mandat de l'ancien président Abdou Diouf. Le Sénat sortant était composé de 60 membres (dont 48 élus au suffrage indirect et 12 nommés par le Président). Les 100 membres du nouveau Sénat seront désignés conformément à des modalités qui seront définies ultérieurement dans une autre loi.

Au cours du débat parlementaire très animé qui a eu lieu à l'Assemblée nationale, la coalition Sopi au pouvoir a assuré que l'amélioration de la situation économique et

l'accroissement du budget national permettraient de financer le fonctionnement d'un parlement bicaméral, tandis que l'Alliance des forces de progrès (AFP), qui regroupe plusieurs partis d'opposition, a estimé que ces ressources devaient financer en priorité le développement rural. Le Parti socialiste (PS) a accusé le gouvernement de vouloir se servir de la loi sur le rétablissement du Sénat pour renforcer sa coalition en prévision des élections législatives qui devaient à l'origine se tenir en même temps que les élections présidentielles, prévues en février 2007, mais ont finalement été repoussées au mois de juin, officiellement pour « raisons financières ».

### EMIRATS ARABES UNIS

Les premières élections jamais organisées aux Emirats arabes unis se sont tenues en décembre 2006. Elles visaient à pourvoir 20 des 40 sièges du Conseil national fédéral. Au total, 450 candidats, dont 65 femmes, se sont présentés. Il n'y a pas de partis politiques aux Emirats arabes unis, et tous les candidats ont donc fait campagne sur des listes indépendantes. Les 6 689 électeurs (dont 1 189 femmes) appelés aux urnes (soit environ 0,8 % de la population nationale) ont été sélectionnés par les dirigeants du pays. Les nouveaux membres élus et les 20 membres désignés du Conseil national fédéral se sont réunis pour la première fois

le 12 février 2007. Le Conseil national fédéral compte désormais neuf femmes (une élue et huit nommées).

### VENEZUELA

Le 31 janvier 2007, l'Assemblée nationale a tenu une séance extraordinaire au cours de laquelle elle a approuvé une loi autorisant le président Hugo Chávez à gouverner par ordonnances pendant une période de 18 mois. Les principaux partis d'opposition ayant boycotté les élections de 2005, le parti du président Chávez, le Mouvement de la cinquième République (MVR) et ses alliés contrôlent l'ensemble des 161 sièges de l'Assemblée nationale.

Le Président détient désormais des pouvoirs élargis dans les domaines des affaires intérieures, de la défense, des sciences, des transports et des institutions de l'Etat. En novembre 2000, il avait obtenu de la même manière l'autorisation de gouverner par ordonnances pendant un an dans des domaines de portée plus limitée touchant aux questions sociales, économiques et administratives. Le président Chávez, qui a prêté serment le 10 janvier 2007 pour un troisième mandat consécutif, a déclaré que les pouvoirs élargis qui lui ont été conférés étaient indispensables à la construction d'une société socialiste.

**Plus de 1 500 comptes rendus d'élections législatives désormais consultables sur le site de l'UIP**

Depuis 1967, l'UIP diffuse les résultats des élections législatives à travers le monde. Ces archives électorales sont désormais accessibles aux chercheurs et étudiants dans la base de données PARLINE (<http://www.ipu.org/parline-f/parlinesearch.asp>) sur les parlements nationaux. Pour accéder à ces archives, veuillez choisir une chambre parlementaire et cliquer sur "Archive des résultats des élections antérieures pour cette chambre" en bas de la page. Les archives remontent à la toute première édition de la Chronique des élections parlementaires, qui célèbre en 2007 son quarantième anniversaire.

## Récente publication de l'UIP

**PANORAMA DES ÉLECTIONS LÉGISLATIVES 2006**  
PUBLICATION ANNUELLE DE L'UNION INTERPARLEMENTAIRE

*« Dans tout État, l'autorité des pouvoirs publics ne peut être fondée que sur la volonté du peuple exprimée à la faveur d'élections sincères, libres et régulières, tenues périodiquement au suffrage universel, égal et secret. »*

De la source au bureau de vote des élections libres et régulières  
selon l'Annuaire par le Conseil de l'UIP en 1997 (Paris, 26 août 1997)

On trouvera dans le Panorama des élections législatives 2006 un tableau d'ensemble de toutes les élections directes à des chambres uniques, basses et hautes de parlements nationaux en 2006. Ce panorama donne donc un instantané des législatives en images et en chiffres, mettant l'accent sur les échéances électorales particulièrement importantes.

L'un des événements marquants de l'année a été, sans conteste, la première élection à plusieurs partis en République démocratique du Congo en plus de 40 ans. Sous le Président Mobutu (1965-1997), il n'y avait pour ainsi dire qu'un seul parti, capable de présenter des candidats aux élections. Le Parlement de transition mis en place en 2003 a veillé à l'adoption d'une Constitution et d'une loi électorale nouvelles. En juillet 2006, après de nombreux reports, 24 millions d'électeurs inscrits pouvaient choisir librement parmi 9 709 candidats briguant les 500 sièges parlementaires à pourvoir à l'Assemblée nationale.

Malgré des difficultés logistiques considérables et grâce au soutien de plus de 17 000 soldats des Nations Unies, les élections se sont déroulées sans incidents majeurs, avec une participation de 24 % des électeurs inscrits. En tout, 69 partis politiques ont remporté des sièges à l'Assemblée nationale. Quarante deux femmes (8,4 %) ont été élues, soit moins des 12 % de femmes faisant partie de l'Assemblée nationale de transition sortante. L'investiture du nouveau Parlement a été achevée en janvier 2007 avec des élections indirectes au Sénat, marquant un pas important vers la démocratie en République démocratique du Congo.

**2006 EN BREF**

- Des élections directes ont été tenues dans 44 pays pour 52 chambres parlementaires.
- Sur les 43 719 sièges parlementaires dans le monde, 8 263 ont été renouvelés lors d'élections directes.
- Les femmes en ont obtenu 1 439. Le nombre de femmes a augmenté dans plus de 60 % des chambres renouvelées.
- Plus de 400 millions de personnes ont voté lors de législatives, soit une sur 16 de la population mondiale estimée à 6,5 milliards de personnes.
- Le Parlement de Thaïlande et celui des Fidji ont été dissous, suite à un coup d'Etat militaire.
- Sur les 44 pays, neuf ont connu un taux de participation supérieur à 80 %.
- Vingt pays ont reconduit leur gouvernement. Dans neuf pays, les partis au pouvoir ont quitté le gouvernement suite à des législatives.

**INSTANANÉS ÉLECTORAUX**

Bureau de vote de l'île Malène à Kinshasa République démocratique du Congo

Des électeurs mettant leur bulletin dans l'urne, à Gollubovo, lors des législatives du Monténégro

Femme en habit traditionnel accomplissant son devoir dans un bureau électoral de Côte d'Ivoire

Union interparlementaire [www.ipu.org](http://www.ipu.org) [postbox@mail.ipu.org](mailto:postbox@mail.ipu.org)

Le Panorama des élections législatives présente un aperçu des principales évolutions électorales qui ont eu lieu en 2006 dans le monde, en chiffres et en images. Il met en exergue des événements particulièrement intéressants comme par exemple l'organisation des premières élections pluralistes depuis 40 ans en République démocratique du Congo. Le Panorama 2006 est disponible en français, anglais et espagnol. Voir page électronique: <http://www.ipu.org/french/perdcls.htm#Elections>.

## ASSISTANCE TECHNIQUE

# La transcription des débats au service de la transparence au sein du Parlement de Guinée équatoriale



Photo (FNUJ) Marzal

L'UIP apporte un soutien concret à la Chambre des Représentants du Peuple de Guinée équatoriale. Onze stagiaires, dont six femmes, ont été admis à la formation par concours pour une formation de sténotypie qui a démarré en mars 2006 et durera 17 mois. Les stagiaires bénéficient de cours de soutien en langue espagnole et en culture générale

Depuis de nombreuses années, au nom de la transparence, condition essentielle de toute démocratie, les parlements s'efforcent d'informer autant qu'ils peuvent sur leurs activités. Dans le même ordre d'idées, les citoyens réclament de plus en plus d'accès aux informations relatives aux activités de leurs élus. L'un des moyens d'information à la disposition des parlements est l'enregistrement et la publication des travaux parlementaires. Outre le fait de permettre aux citoyens de s'informer sur les travaux parlementaires et d'y participer le cas échéant, la transcription des débats parlementaires est un outil important pour le parlementaire dans l'accomplissement de sa mission de contrôle. Elle permet également de constituer la mémoire institutionnelle du parlement.

Si de nombreux parlements mettent en œuvre cette pratique grâce à des techniques très spécialisées et performantes, tel n'est pas le cas pour bon nombre de parlements, notamment dans les pays en développement. Le parlement de la Guinée équatoriale fait partie de cette dernière catégorie. L'Union interparlementaire, dans le cadre de son projet d'assistance à ce parlement, projet financé par la Commission européenne et le gouvernement équato-guinéen, a fait ce constat et s'est employé à y remédier. C'est ainsi qu'elle met en œuvre un programme de formation d'une dizaine de sténotypistes et analystes rédacteurs. Ce programme prendra fin au mois de juillet 2007 après 17 mois de cours intensifs dispensés par deux encadreurs. Pour rentabiliser la formation, les stagiaires ont accès à du matériel informatique de haut de gamme (sténotypes et ordinateurs) qui leur permet d'acquérir les techniques de "Transcription de la Parole Assistée par Ordinateur" (TSAO).

Les résultats de l'évaluation qui vient d'être faite de cette formation sont assez probants et laissent espérer un taux de réussite très élevé en fin de formation. Le Parlement de Guinée équatoriale pourra ainsi disposer d'une équipe d'agents rompus aux techniques les plus modernes de transcription des débats. Pour assurer la pérennité de cet investissement, l'Union interparlementaire porte une attention particulière à la maintenance du matériel mis à disposition dans le cadre du programme. C'est ainsi que l'un des stagiaires a été pressenti à cette fin en bénéficiant de la formation nécessaire. L'Union interparlementaire souhaite que les autorités du parlement puissent utiliser à bon escient cet important outil pour promouvoir une plus grande participation des citoyens au processus de prise de décisions.

Les stagiaires, au cours du troisième module, vont désormais aborder les sujets suivants: entraînement intensif pour l'acquisition progressive des vitesses (120 à 180 mots/minutes); utilisation avancée du logiciel de TSAO; technique de correction rapide appliquée à l'édition simultanée en temps réel; production d'un journal des débats parlementaires. Des cours de culture générale et d'expression écrite sont toujours prévus.

### Contacts :

Union interparlementaire  
La Maison des Parlements  
5, chemin du Pommier  
B.P. Box 330  
1218 Le Grand-Saconnex  
Genève - Suisse  
Tél. (+4122) 919.41.16./27  
Fax (+4122) 919.41.60  
Courrier électronique:  
[postbox@mail.ipu.org](mailto:postbox@mail.ipu.org)

Bureau de l'Observateur  
permanent de l'Union  
interparlementaire auprès  
de l'ONU  
Suite 3002,  
220 East 42nd Street  
New York, N.Y. 10017  
Etats-Unis d'Amérique  
Phone (001) 212.557.58.80  
Fax (001) 212.557.39.54  
Courrier électronique :  
[ny-office@mail.ipu.org](mailto:ny-office@mail.ipu.org)

Le Monde des Parlements,  
revue trimestrielle, est une  
publication officielle de  
l'Union interparlementaire

**Rédactrice en chef :**  
Luisa Ballin

**Avec la collaboration de :**  
Mohamed Amani  
Norah Babic  
Julie Ballington  
Marcelo Bustos Letelier  
Martin Chungong  
Anda Filip  
Marina Filippin  
Rogier Huizenga  
Kareen Jabre  
James Jennings  
Laurence Marzal  
Alessandro Motter  
Susan Mutti  
George Opocensky  
Andy Richardson  
Ingeborg Schwarz  
Valeria Sistik  
Alain Valtat  
Hiroko Yamaguchi

**Site web :**  
Pieyre Castelner  
Serguei Tchelnokov

Imprimé par Sadag SA - France  
© UIP